

# Compte-rendu du 26 mars 2020 SUD n°10 - Réunion téléphonique sur enquête au droit d'alerte déposé par SUD et CGT - suivi de la réunion journalière COVID19.

**Présents :** Direction et toutes les OS

**Prochaine réunion :** le vendredi 27 mars à 10H30 dans le cadre d'un CSE extra lié aux modalités de redémarrage des installations.

Veillez trouver l'état des lieux de ce jour :

## **ENQUETE SUITE AU DROIT D'ALERTE (Article L4133-2)**

Etaient conviés les élus CGT et SUD (ayant déposé ce droit d'alerte), deux invités par O Set côté Direction : DRH-DRS et Directeur-Adjoint.

La Direction a listé les mesures sanitaires déployées sur le site pour protéger les salariés, a mis en avant la nécessité d'être opérationnels pour garantir la production d'électricité, ainsi que la nécessité de reprendre la production.

### **Nous avons mis en avant que :**

- l pic épidémique n'étant pas encore atteint, il serait plus judicieux de reporter le démarrage en ne laissant que les effectifs de sécurité durant la période de confinement,
- nous ne serons potentiellement pas en capacité d'arrêter les usines en sûreté/sécurité dans les prochains jours à la vue de la progression de l'épidémie faute d'effectifs suffisant,
- les salariés ont déjà prouvé que malgré des semaines d'arrêt non prévus (mouvements sociaux (RJF), roue dissolvant, amiante...), **ils avaient toujours répondu présents au redémarrage pour atteindre les objectifs et qu'ils attendaient de la Direction des mesures les protégeant au maximum,**
- malgré les mesures sanitaires prises sur le site, qui évoluaient encore hier (mise en place H24 de la désinfection), le fait d'augmenter les effectifs **augmentera proportionnellement les risques de propagation du virus,**

Un compte rendu plus détaillé des échanges est en cours d'élaboration, nous vous le fournirons sur demande sans aucun problème !

**Le CSE, comprenant l'ensemble des organisations syndicales, qui se réunit demain sur les modalités de redémarrage des installations, abordera aussi ce droit d'alerte émis.**

## POINT JOURNALIER COVID-19

### POINT DIRECTION

#### SANITAIRE

Sur le site : pas de cas suspectés ou détectés depuis la dernière réunion téléphonique.

Le SAN s'est rendu sur AD2 pour échanger suite au cas de la veille.

Une réflexion est en cours sur comment organiser le retour des salariés qui étaient en arrêt maladie jusque-là.

**À la demande de SUD (question n°4), les personnes fragiles, ayant eu une éviction de poste de la médecine du travail, vont être contactées dès le 26 mars par les services RH pour se voir indiquer les démarches à suivre, à savoir :**

- les personnes en ALD (Affection de Longue Durée) vont devoir déclarer un arrêt maladie sur ameli.fr
- les personnes reconnues fragiles du fait de certaines pathologies (exemple potentiel : asthme) qui ne rentreraient plus en compte dans les déclarations d'arrêt de travail en ligne, devront se rapprocher de leur médecin traitant pour se faire prescrire un arrêt, voir avec leur management si du télétravail est possible ou retourner à leur poste de travail.

Tout sera expliqué plus en détails par le service RH lors des entretiens téléphoniques.

#### LOGISTIQUE

Les navettes Express vont être identifiées afin de mieux gérer les flux.

Des horaires vont être mis en place dans les salles de pause.

Un mail quotidien va être envoyé par la Direction aux salariés pour leur faire un point sur la situation.

## FONCTIONNEMENT USINE

*En italique rouge : paroles de la Direction*

- Pas d'évolution significative depuis hier.

**- Redémarrage d'UP3 clairement acté ! Redémarrage de la chimie des installations T2 dès vendredi 27 mars, T3 et T4 durant le week-end et cisailage début de semaine prochaine avec pour conséquence une montée des effectifs significative !**

## QUESTIONS SUD - réponses de la Direction notées par SUD avec paroles en "italique" - mot de SUD

1 - Y a-t-il des cas de salariés diagnostiqués (diagnostiqués ne voulant pas dire systématiquement testés) COVID-19 depuis lundi 23 mars sur le site de La Hague ? Si oui, sur quel bâtiment ou service ? Si oui, quelles ont été les mesures prises ? La famille de ces agents est bien confinée chez Elle ?

*Pas d'informations supplémentaires que celle données dans le point sanitaire quotidien. SUD est surpris à la vue des informations que nous avons fournies à la Direction sur des proches d'un salarié d'AD2 mis en confinement !*

2 - Que doit faire un salarié arrivant au bout de son droit de 14 jours d'arrêt spécifique pour garde d'enfants liés à la fermeture des écoles ? En effet, de nombreux salariés sont concernés par le fait que leur conjoint travaille.

*Cette mesure va être à priori prolongée, en attente de confirmation. Nous reposerons la question demain.*

3 - SUD demande à la Direction le nombre de salariés en THS, reconnus fragiles, en arrêt maladie, en garde d'enfants et en « réserve » installation par installation. Cela permettra d'identifier ou non les points noirs en effectifs.

*Un point précis sera fait demain lors du CSE extra.*

4- SUD demande à la Direction de contacter chaque personne reconnue fragile en lui indiquant la démarche la concernant. En effet certains sont en ASI, d'autres en THS et cela reste flou pour de nombreux salariés.

*RH va contacter chaque salarié dans ce cas. Voir les détails dans le point DIRECTION mis plus haut.*

5- SUD redemande le nombre de salariés présents quotidiennement sur le site depuis le 16 mars afin de juger de la baisse effective.

*Pas de chiffres ! Le seul chiffre communiqué est qu'aujourd'hui il n'y aurait que « 10 % » de l'effectif sur site. Cela est bien pauvre comme réponse pour vérifier les engagements (mais quand on sait que notre Direction disait dans tous les médias "10 jours pour s'arrêter afin d'être en totale mise en sûreté/sécurité le 30 mars"...*

6 - SUD demande comment sont inscrites les lingettes dans les FPN puisqu'il faut porter des gants ? quels sont les risques chimiques ?

*Question à aiguiller vers le service ST (sécurité au travail). Nous l'avons d'ores et déjà envoyée au coordinateur CSSCT pour qu'elle soit traitée.*

7- SUD redemande un point sur les effectifs prévus sur le secteur PSR (HN, 2\*8, 5\*8) jusqu'au vendredi 27 mars puisqu'il semble impossible de savoir au-delà ? La communication sur ce secteur est déplorable et ne peut que favoriser la montée en RPS d'un service extrêmement fragilisé.

*Les effectifs sont au juste besoin des installations. Nous avons fait savoir que cela était faux et qu'il y avait encore trop de salariés PSR présents (HN et 2\*8) pour le seul maintien en sûreté/sécurité qu'évoque la Direction! Un point plus précis doit être fait.*

8- SUD demande la présentation des notes d'effectifs ayant été communiqué le 25 mars aux salariés, installation par installation svp.

*Pas de réponse. SUD constate que la Direction dévie légèrement de son ambition de transparence...*

**9 - SUD demande des éclaircissements sur la procédure à suivre pour les salariés pointés ASI sur PERSO ? Doivent-ils faire une déclaration d'arrêt sur Amelie.fr ?**

Question traitée dans le point DIRECTION.

**10 - SUD demande si un DEA collectif usine est prévu dès ce vendredi afin de faire face aux RPS liés à l'anxiété et à a communication cauteleuse de la Direction ?**

Il n'y a pas de DEA (Dispositif d'Ecoute et d'Accompagnement) dans le sens du terme. Cependant, les salariés peuvent joindre le SAN ou la psychologue du travail si besoin. Pour SUD, la Direction ne prend clairement pas la mesure de la situation.

## LE MOT DE SUD

SUD prend toujours ses responsabilités et c'est le cas depuis de le début de cette crise. **Nous agissons de façon cohérente et constructive** en appelant les différents services, en remontant les informations, en formulant chaque jours des propositions d'amélioration, en posant des questions et en faisant un compte-rendu quotidien.

Dans le même temps, **SUD conserve sa ligne de conduite habituelle dont nous ne dévierons pas d'un iota (exemple de notre dogme portant sur l'absence de guéguerre syndicale) !**

**Nous avons écrit à tous les syndicats** en amont du dépôt de notre droit d'alerte (déposé avec la CGT) et fait une proposition en amont du dépôt de préavis de grève illimité (pour la durée du confinement).

**Le préavis remis débute le 30 mars à 12h56 afin de respecter les 5 jours de prévenance.** Il est disponible via ce lien : <http://sudhague.fr/Documents/1585239521.pdf>

*Nous rappelons que depuis le 05 décembre des préavis courent sur le site sans discontinuer (pour lesquels sont remis des OMF).*

Pour SUD ce n'est pas un préavis de droit de grève "classique", **mais un préavis de droit à préserver sa santé** en restant chez soi (activant une option supplémentaire pour les salariés).

**Même en temps de crise, et surtout en temps de crise, SUD ne s'oppose qu'à la Direction !**

Dans la poursuite de notre ligne, **SUD a écrit au Préfet de la Manche ce jour** (le redémarrage étant soumis à son autorisation et à celle de l'Agence Régionale de la Santé) **et prépare un communiqué de presse pour évoquer le redémarrage.**

SUD met son compte-rendu quotidien en ligne sur [www.sudhague.fr](http://www.sudhague.fr) afin que le maximum de salariés soient informés. **N'hésitez pas à les transmettre.**



[sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)